

## Produits pour professionnels

Valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018

### OPALE



L'électricité renouvelable composée  
d'hydraulique suisse

S'applique sur la totalité de votre consommation

*OPALE : pierre possédant une teneur en eau particulièrement élevée pour une matière minérale.*

### TOPAZE



L'électricité renouvelable composée  
de solaire local et d'hydraulique suisse

S'applique sur la totalité de votre consommation

*TOPAZE : les anciens Egyptiens disaient que la topaze était colorée du reflet doré de Ra, le puissant dieu du soleil.*

### AMBRE



L'électricité renouvelable composée  
de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an

*AMBRE : son appellation grecque «élektron» est à l'origine du terme «électricité», suite à la découverte par Thalès de ses propriétés électrostatiques.*

# Produits pour professionnels

## SID Pro

### BT1

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est comprise entre 100'000 et 1'000'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

### BT

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est supérieure à 1'000'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

### MT

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est supérieure à 1'000'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en moyenne tension.

## AMBRE



L' électricité renouvelable composée de solaire local




Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 18.31 en plus-value (TTC),  
soit 17.- (HT)

# Votre électricité en détails

<sup>1)</sup> Le prix de l'énergie pour les clients avec une consommation supérieure à 100'000 kWh/an dépend du profil de consommation et du modèle de prix souhaité. Vous pouvez nous contacter au 032 421 92 00. Nous vous soumettrons l'offre correspondant à vos besoins et à vos attentes.

## Energie

SID Pro

OPALE 	1)
TOPAZE 	1)
MES 	1)

## Réseau

### BT1

Utilisation du réseau*	haut tarif	5.00
	bas tarif	1.86
Puissance	CHF	9.30/kW/mois

### BT

Utilisation du réseau*	haut tarif	6.36
	bas tarif	2.50
Puissance	CHF	4.50/kW/mois

### MT

Utilisation du réseau*	haut tarif	2.19
	bas tarif	0.87
Puissance	CHF	6.30/kW/mois

Swissgrid SA - Services systèmes*	0.32
RPC et protection des eaux et poissons*	2.30
PCP*	1.40

Energie réactive\* 4.10 cts/kVarh

Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive est comprise dans le prix d'utilisation du réseau.

\* Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

# Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les règlements, les conditions générales (CG), les arrêtés et ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : [www.sid-delemont.ch](http://www.sid-delemont.ch).

## Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

## Facturation

Douze factures sont établies dans l'année. Le règlement peut être effectué au moyen d'un bulletin de versement, par recouvrement direct (auprès des banques), via Debit Direct (auprès de PostFinance) ou par e-facture.

## Taxes fédérales et communales

### Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur [www.sid-delemont.ch](http://www.sid-delemont.ch), en téléchargeant l'« Arrêté fixant les taxes et redevances communales » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

### Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : [www.bfe.admin.ch](http://www.bfe.admin.ch).

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2.20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0.10 cts/kWh
<b>Taxes fédérales totales</b>	<b>2.30 cts/kWh</b>
PCP - Emolument pour l'usage du sol	0.70 cts/kWh
PCP - Eclairage public	0.70 cts/kWh
<b>Prestations aux collectivités publiques (PCP) totales</b>	<b>1.40 cts/kWh</b>

## Vous souhaitez en savoir plus ?

Services industriels de Delémont  
Route de Bâle 1, Case postale 2261, 2800 Delémont

Tél. 032 421 92 00  
[sid@delemont.ch](mailto:sid@delemont.ch)  
[www.sid-delemont.ch](http://www.sid-delemont.ch)